

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

### **Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf Chemikant/ Chemikantin**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

### **Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Préparateur/préparatrice en chimie**

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Exécution de tâches relatives à la technique des procédés chimiques, à la technique de commande d'installations et à la technique de processus, travail en équipes interdisciplinaires tout au long de la chaîne processuelle
- Surveillance, pilotage et documentation des flux de production chimiques et des processus de traitement
- Planification, contrôle et documentation des étapes de travail pour la fabrication et le traitement de différents produits
- Maintien de la régularité du flux de processus en équipe
- Coopération avec des personnels spécialisés (par exemple mécaniciens industriels, électroniciens en technique d'automatisation ou en technique d'exploitation), pour la maintenance, le dépannage et l'entretien
- Détermination tout au long du processus des constantes et des propriétés des substances
- Utilisation de l'informatique et de la technique de commande des processus appliquées aux appareils et aux installations, à la saisie et au traitement de données, ainsi qu'à la documentation, à l'acquisition d'informations, et à des fins logistiques et organisationnelles
- Respect des normes en vigueur relatives à la santé et à la protection de l'environnement, à la sécurité au travail, à la sécurité des installations et à l'assurance qualité (« responsible care »)
- Recyclage et élimination écologiques des déchets.

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les préparateurs et préparatrices en chimie travaillent dans les entreprises de production de l'industrie chimique ainsi que dans les industries apparentées (par exemple le traitement des matières plastiques, du caoutchouc et des hydrocarbures, la production de substances actives, le secteur de l'élimination des déchets) ; leurs domaines d'activité comprennent la fabrication, la préparation et le traitement de substances et de composés chimiques ; la commande et la surveillance d'installations de production ; la maintenance et l'entretien, ainsi que la réalisation de tâches technico-chimiques.

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### <sup>(\*)</sup>Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
 © Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
<b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b>  Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b>  Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>  ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au " Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie " - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>  100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant  Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
<b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b>  Agent de maîtrise (h/f) – Chimie	<b>Accords internationaux</b>  Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
<b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Préparateur/préparatrice en chimie en date du 27.02.2001 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 350) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 01.12.2000), (BAz. - Journal des annonces officielles - n° 124a du 07.07.2001)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION	
	Examen de fin d'études auprès du service responsable: 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<b>Informations supplémentaires</b>	
<b>Accès:</b>	les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général
<b>Durée de la formation :</b>	3,5 ans.
<b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b>	Les aptitudes, connaissances et habiletés enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.
<b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b>	<a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a>
<b>Centres Nationaux Europass</b>	
	<a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a>